



FORMATION EN PRÉSENTIEL

HABILITATION ÉLECTRIQUE CHARGÉ DE CONSIGNATION HC.

Dernière mise à jour le 08/11/2024.

OBJECTIF

Formation destinée à un salarié qui effectue ou fait effectuer la consignation électrique et prend les mesures de sécurité correspondante. Il doit avoir l'accord du chargé d'exploitation ou du chef d'établissement. Il exécute soit les quatre étapes de la consignation, soit seulement les deux premières.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Etre capable de citer les zones d'environnement et d'en donner leurs limites et prescriptions en lien avec son titre d'habilitation; Etre capable de mettre en oeuvre de son matériel, outils et équipements de protection et d'en identifier les risques associés ; Etre capable d'appliquer les conduite à tenir appropriées en cas d'accident ou d'incendie en lien avec le risque électrique ; Etre capable d'assurer la surveillance électrique d'opérations ; Etre capable d'identifier les différents opérations permettant la réalisation d'opérations en sécurité.
- Etre capable de réaliser des opérations de consignation en haute tension en qualité de chargé de consignation dans le respect des prescriptions de son habilitation et de la NFC 18-510

Tarif

nous consulter

Réf.

elec21

Contact

0297611182
contact@poleformation.bzh
<https://www.poleformation.bzh/>

PUBLIC CONCERNÉ

Tout salarié chargé d'assurer des consignations sur des ouvrages électriques. Chargé de consignation.

PRÉ-REQUIS

- Titulaire d'un titre d'électricien ou équivalent

MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION

Présentiel

MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

Salle équipée et études et analyses de postes de travail



Niveau

Sans niveau de qualification



Modalité

Présentiel



Effectif par session

4 mini > 10 maxi



Durée

21 heures / 3 jour(s)

✉ Formation ouverte à certaines formes d'handicap : contactez notre référente Mme LE COGUIEC Paola pour plus d'informations.



PROGRAMME

Programme théorique

Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure...
Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation ;
Ouvrage ou installations : domaine de tension, limites et reconnaissance des matériels ;
Zones d' environnement et leurs limites
Prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations ;
Protection collective : mesures, équipements et signalisation ;
Equipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risque et mise en œuvre ;
Incendies et accidents sur ou à proximité des ouvrages et installations électriques.
Les domaines d'intervention H1 - H2.
Les spécificités de domaine HC.

Programme pratique

Exercices et opérations des différents titres

LES PLUS

Conforme à la norme NF C18-510 et aux articles R. 4544-1 à 11 du Code du travail, l'habilitation est la reconnaissance, par l'employeur, de la capacité d'une personne placée sous son autorité à accomplir, en sécurité vis-à-vis du risque électrique, les tâches qui lui sont confiées. Avant d'être habilité, le travailleur doit avoir été formé et avoir été déclaré apte par le médecin du travail.

INTERVENANT(S)

Formateur en habilitation électrique

ÉVALUATION

Tests théorique et pratique

ATTRIBUTION FINALE

Attestation de formation et avis d'habilitation électrique

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Avant la fin de la période de validité de 36 mois, l'apprenant doit suivre une session de Maintien et actualisation des compétences chargé de consignation HC.